



CONTRAT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE D'UN SWINCAR

Date :

Heure de départ :

Circuit : ☐ Vert ☐ Bleu ☐ Rouge ☐ Noir

Durée :

N° Swincar :

PILOTE N°1

Nom : Prénom :

Téléphone :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Permis présenté :

☐ Permis B ☐ Permis A ☐ Permis AM N° permis :

Date de validité :

Contrôlé par :

PILOTE N°2 (si alternance de conduite)

Nom : Prénom :

Téléphone :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Permis présenté :

☐ Permis B ☐ Permis A ☐ Permis AM N° permis :

Date de validité :

Contrôlé par :

DÉCLARATIONS DES PILOTES

En signant le présent document, chaque pilote déclare :

- ☐ avoir présenté un permis de conduire valide correspondant aux exigences de l'activité ;
- ☐ être physiquement apte à conduire un Swincar ;
- ☐ ne pas faire l'objet d'une suspension ou d'une annulation de permis ;
- ☐ ne pas être sous l'emprise d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments incompatibles avec la conduite ;
- ☐ avoir reçu le briefing de sécurité ;
- ☐ avoir compris les consignes données par le guide ;
- ☐ s'engager à respecter les consignes du guide avant et pendant toute la randonnée ;
- ☐ reconnaître avoir pris possession d'un véhicule en bon état apparent ;
- ☐ s'engager à signaler immédiatement tout incident, choc ou dysfonctionnement survenu pendant la randonnée.

RAPPEL IMPORTANT

Le non-respect des consignes de sécurité ou des instructions du guide peut entraîner l'arrêt immédiat de la randonnée, sans remboursement, lorsque cette décision est justifiée par des impératifs de sécurité. Les pilotes reconnaissent que les dommages résultant d'une utilisation non conforme du véhicule ou d'une faute de conduite sont susceptibles d'engager leur responsabilité dans les conditions prévues par le contrat individuel de prise en charge d'un swincar.



DÉPÔT DE GARANTIE – DOMMAGES AU VÉHICULE

Un dépôt de garantie de 1 000 € par Swincar est exigé avant le départ.

Chaque conducteur reconnaît prendre en charge le véhicule en bon état apparent et s'engage à l'utiliser conformément aux consignes données lors du briefing et aux instructions du guide.

En cas de dégradation susceptible d'être imputable à une faute de conduite, à une mauvaise utilisation du véhicule ou au non-respect des consignes, **le Loueur pourra conserver provisoirement le dépôt de garantie jusqu'à l'évaluation complète des dommages.**

Le coût de remise en état pourra comprendre le prix des pièces nécessaires, la main-d'œuvre, les consommables ainsi que les frais directement liés à la réparation. Ces montants devront pouvoir être justifiés par le Loueur.

Si le coût des réparations est inférieur à 1 000 €, seule la somme correspondant au coût justifié de remise en état sera due et le solde du dépôt de garantie sera restitué.

Si le coût des réparations est supérieur à 1 000 €, le dépôt de garantie ne constitue pas un plafond de responsabilité. Le Loueur pourra réclamer le complément correspondant au coût justifié de remise en état du véhicule.

Lorsque l'importance des dommages permet d'établir dès le retour une première estimation du coût de remise en état, le Loueur pourra demander le versement d'une **provision complémentaire**. Une régularisation sera effectuée après détermination du coût définitif : tout trop-perçu sera restitué et tout solde restant dû pourra être réclamé.

Dépôt de garantie remis : 1 000 €

☐ Chèque ☐ CB N° du chèque / référence :

SIGNATURES

En signant, chaque conducteur reconnaît avoir pris connaissance, avant le départ, des conditions relatives au dépôt de garantie et à la prise en charge des dommages figurant ci-dessus et les accepter

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Pilote1

Pilote2

Guide E Spider Aventures

Nom :

Je certifie avoir :

☐ vérifié les permis présentés

☐ effectué le briefing sécurité

☐ remis les équipements de protection

☐ remis le véhicule en bon état apparent

Signature :